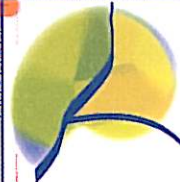


14 FEV. 2006



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2006

Délibération n°2006-06

Date de convocation : 31/01/06
 Nombre de délégués en exercice : 34
 Titulaires : 17
 Suppléants : 15
 Absents non remplacés : 2
 Votants : 32

L'an deux mil six, le six février à dix sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :**TITULAIRES**

M. MANSOUR - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. MAIGRE - M. BEL - M. DUPONT - M. ROUCH
 M. BISCARRAT - M. MILON - M. FOURMENT
 M. MOUREAU - M. VACCHIANI - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL
 M. GUEDES - M. FORIEL DESTAZET
 Mme DEPOISIER

SUPPLEANTS

M. LELEU - Mme BERARD - M. CASALIS - M. PLATTO - M. BERTLOT - M. BANACHE - M. GRUFFAZ
 M. BLANCO - Mme LAGET - M. ROUX - M. PEREZ
 M. MICHEL - M. BLATIERE - M. LEMOSSE
 M. NIETO

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

M. CORTADE
 M. STACHETTI

Secrétaire de séance : M. FOURMENT

**OBJET : Création d'un emploi d'ingénieur non titulaire**

Rapporteur : M. Yves DUPONT

Le Rapporteur expose :

Comme présenté lors du conseil syndical du 2 décembre 2005, la reprise d'une formation initiale pour Madame Cécile GLEYZON, nommée ingénieur territorial stagiaire le 1^{er} novembre 2005 ainsi que son prochain congé maternité va nécessiter le recrutement d'un remplaçant pour pallier à la vacance du poste directionnel.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'activité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs adopté par la délibération n°2004-30 du Comité Syndical du Bassin de Vie d'Avignon en date du 22 novembre 2004,

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire en raison de la surcharge ponctuelle de travail occasionnée par la reprise de formation initiale et le congé maternité de la directrice,

Il est proposé à l'assemblée la création d'un (1) emploi de chargé de mission à temps complet sur l'année 2006 pour assister puis remplacer la directrice dans l'exercice de ses fonctions (gestion administrative, technique et budgétaire de la structure).

Le candidat devra justifier d'une formation en urbanisme / gestion des collectivités territoriales de troisième cycle et d'une expérience professionnelle significative dans le domaine de l'urbanisme réglementaire (PLU / ScoT).

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 379, correspondant au grade d'ingénieur territorial premier échelon.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2006 du Syndicat Mixte, au chapitre 64 (Charges de Personnel).

Vote du Conseil : POUR : 32
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le: 15 FEV. 2006

Pour extrait conforme
Le Président

Alain MILON



PARVENU A LA
PREFECTURE DE VAUCLUSE
14 FEV. 2006
BUREAU DU COURRIER

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Nature des emplois	Effectifs réglementaires	Effectifs pourvus au 6/02/06	Nombre d'emplois créés par la délibération du 6/02/06
TEMPS COMPLET			
Catégorie A			
Attaché Territorial	1		
Ingénieur Territorial	1	1	
Catégorie C			
Agent Administratif	1	1	
Adjoint Administratif	1		
Non Titulaire <i>Ingenieur cat. A</i>	0		1

Vu pour être annexé à la délibération n° 2006-06 du 6/02/06

Le Président,

Alain MILON

